

Au fil de la Vézouze

Le magazine de la Communauté de Communes de la Vézouze

Magazine semestriel n°25 - Janvier 2011



Seniors

Compostage



Jeunesse

Expérimentation



Baz'arts en campagne



Dossier :
Ordures ménagères : ça change en 2011 !

Infos pratiques

Communauté de Communes de la Vezouze

38 rue de la Voise - B.P. 8 - 54 450 BLAMONT

Tél. : 03 83 42 46 46 – Fax : 03 83 42 46 47

Email : info@cc-vezouze.fr Site Internet : www.cc-vezouze.fr

Jours et heures d'ouverture :

Du lundi au jeudi : **8h00 – 12h00 / 13h30 – 17h30**

Vendredi : **8h00 – 12h00 / 13h30 – 16h30**

Services publics à Blâmont au siège de la Communauté de Communes

Relais Services Publics de la Vezouze

Christelle COLLIN

38 rue de la Voise – B.P. 8

54 450 BLAMONT

Tél. : 03 83 42 46 46 - Fax : 03 83 42 46 47

- **Antenne Emploi** : service permanent
- **Point Information Jeunesse** : service permanent
- **Mission Locale du Lunévillois** : tous les mercredis de 14h00 à 17h00 (prendre rendez-vous à la CCV)
- **CIDFF** (Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles) : 1^{er} lundi du mois de 14h00 à 17h00 (Prendre rendez-vous au 03 83 74 21 07).
- **Entraide chômeurs** : sur rendez-vous au 03 83 75 00 18.
- **ADIL** (Association Défense Information du Logement): prendre rendez-vous à la CCV
- **GEM** (Groupe d'Entraide Mutuelle) : mardi de 14h à 17h, tous les 15 jours (Tél. : 03 54 45 40 22).
- **CAP'EMPLOI (HANDI 54)** : un mercredi sur deux, de 9h30 à 11h30. Prendre rendez-vous à la CCV.

Les permanences de l'antenne Partego (Familles Rurales Services)

Lundi et mercredi : de 8h00 à 12h00
de 13h00 à 17h00

Secrétaire : Melle Virginie DAUDEY

Permanent technique : M. Didier MARTIN
(Tél. : 06 70 13 02 04)

4 rue du 18 Novembre - 54 450 BLAMONT
Tél. : 03 83 42 39 63

L'équipe de la CCV

Gilbert ZIEGER

Président

president@cc-vezouze.fr

Loïc LANG

Directeur

developpement@cc-vezouze.fr

Cathy PARMENTIER

Agent de développement

environnement@cc-vezouze.fr

Robert BERRON

Comptable

comptabilite@cc-vezouze.fr

Virginie POINSIGNON

Chargée de communication

communication@cc-vezouze.fr

Christelle COLLIN

Chargée du Relais Services Publics

info@cc-vezouze.fr

Mohamed KETLAS

Coordonnateur enfance-jeunesse

animation@cc-vezouze.fr

Lahoucine AIT-BASSOU

Animateur jeunesse

jeunesse@cc-vezouze.fr

Bénédicte MEYER

Isabelle PASKIEWICZ

Ambassadrices de tri

tri@cc-vezouze.fr

Blandine POLINORI

Gardiennne déchèterie

Edito

Lors du dernier magazine, je vous informais de la future mise en place de la Redevance Incitative. Actuellement, avec cinq autres Communautés de Communes, nous sommes dans la phase active de ce projet. Cela a demandé beaucoup d'implication de notre part, pour expliquer à tous la manière d'opérer (réunions techniques plus 16 réunions d'informations), ainsi qu'à vous tous, car cela implique une autre manière de gérer les déchets, plus respectueuse de l'environnement et plus juste pour celui qui fait l'effort de tri.

Pour tous ceux qui auront besoin d'informations plus précises, les techniciens de la Communauté de Communes ainsi que les deux Ambassadrices du tri seront là pour vous donner toutes les explications nécessaires.

Comme vous pouvez le voir en feuilletant ce magazine, bien d'autres actions se sont déroulées durant l'année 2010 :

La Jeunesse, avec l'arrivée de Lahoucine en soutien de Mohamed pour tous les projets qui ont été réalisés avec réussite selon les retours que j'ai pu en avoir.

Le Relais Services Publics dont l'utilité n'est plus à démontrer, vu le nombre de personnes qui utilise ce service actuellement.

Les nombreuses actions envers les Seniors (ateliers santé, gym mémoire, journées d'informations diverses et séjour culturel dans le sud de la France).

L'Economie n'a pas été en reste, plusieurs dossiers de demandes de subventions auprès de la Région Lorraine ont permis d'alléger les investissements de nos artisans ou commerçants.

Nous avons également travaillé, avec le Pays Lunévillois, à la mise en place pour mi-2011 du fond d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce (FISAC) dont l'objectif est de favoriser la création, le maintien, la modernisation des petites entreprises du commerce, de l'artisanat et des services.

Depuis plusieurs mois, nous sommes également très sollicités par la structure SCOT (schéma de cohérence territorial) qui a pour mission l'aménagement, dans le respect de l'environnement et l'utilisation des ressources de notre territoire, pour les années à venir.

Je peux vous confirmer que les semaines et les mois défilent très vite, le travail est immense mais également très motivant.

Toutes les personnes qui pensent pouvoir apporter une pierre à la construction de notre avenir territorial sont les bienvenues au sein de nos comités consultatifs.

Toute l'Equipe de la Communauté de Communes de la Vezouze, le Conseil Communautaire et Moi-Même vous présentons nos meilleurs vœux pour la nouvelle année 2011.

Gilbert ZIEGER

Président de la

Communauté de Communes de la Vezouze

SOMMAIRE

Infos pratiques.....	2
Edito.....	3
Actu'Vezouze.....	4 et 5
De l'enfance à la jeunesse.....	6 et 7
Expérimentation jeunesse.....	8
Du côté des seniors.....	9
Du nouveau dans la gestion des déchets.....	10 à 13
Conseils sur le compostage.....	14 et 15
Le FISAC, bientôt en route ?.....	16
SCOT Sud 54 : donnez votre avis.....	17
Des nouvelles des comités.....	18
Relais Services Publics.....	19
Agissons pour l'environnement.....	20

Éditeur : Communauté de Communes de la Vezouze

Directeur de la publication : Gilbert Zieger

Rédacteur en chef : Loïc Lang

Secrétaire de rédaction : Virginie Poinsignon

Photos : Communauté de Communes de la Vezouze, Ginette Simoutre, Sylvie Aubert, Gérard Mertz, Mission Locale du Lunévillois.

Dépôt légal et ISSN : juin 2002

Au fil de la Vezouze 1638-9824

Conception : Communauté de Communes de la Vezouze - 38 rue de la Voise - B.P. 8 - 54450 Blâmont
Tél. : 03 83 42 46 46 - Email : info@cc-vezouze.fr

• Deux nouvelles ambassadrices du tri à la Communauté de Communes !

Dans le cadre de la mise en place de la redevance incitative au 1^{er} janvier 2011, la CCV a recruté deux ambassadrices du tri. Bénédicte et Isabelle ont pour mission d'expliquer ce nouveau mode de gestion et donnent des conseils de tri à tous les habitants du territoire. Chaque foyer du territoire est concerné. Un tract est déposé dans les boîtes aux lettres quelques jours avant leur visite.

Si vous n'êtes pas présents lors de leur passage, vous pouvez prendre rendez-vous avec elles soit par téléphone au 03 83 42 46 46 soit par email à tri@cc-vezouze.fr.



• Partégo / FR Services = Familles Rurales Services

Depuis plus de 23 ans, Familles Rurales Services existe sur le secteur. C'est une association de loi 1901, sans but lucratif. Depuis deux ans, Familles Rurales Services a fait le choix de changer de nom et de s'appeler **Partégo/FR Services**. Changement de nom, mais aussi modification des enseignes, création de nouvelles plaquettes de présentation. Toutes ces transformations, signe d'une professionnalisation, ont pu laisser penser que l'association avait stoppé son action. Elle n'a fait que changer de nom !

Pourquoi Partégo ? Depuis sa création, l'association a développé d'autres dispositifs : un chantier collectif et une agence intérim d'insertion FR'2i. L'enseigne Partégo, par ces trois dispositifs, offre des possibilités d'emplois diversifiés sur le secteur, un accompagnement des salariés dans leur projet professionnel afin de faciliter leur retour à l'emploi durable et une réponse à des besoins pour les particuliers, mais aussi les collectivités, les entreprises...

En effet, Partégo sur Blâmont et Baccarat a fourni en 2009, plus de 41 000 heures soit 23 équivalents temps pleins.

Voici ci-dessous les particularités de chacun de ces dispositifs :

- L'Association Intermédiaire FR Services est une association agréée « Emplois familiaux » et permet d'intervenir au domicile des particuliers, auprès des collectivités, des entreprises pour des travaux de ménage, jardinage, petit bricolage, petite manutention de manière ponctuelle ou régulière...
- FR Services est l'employeur du personnel délégué. En faisant appel à FR Services, les particuliers peuvent bénéficier d'une réduction d'impôts de 50 %.
- Le chantier FR Services intervient lui, sur devis, avec son propre matériel auprès des collectivités, des entreprises, des particuliers... Le chantier est encadré par un responsable qualifié. Les travaux réalisés par le chantier couvrent à la fois des travaux de maçonnerie, de second oeuvre, mais aussi d'entretien d'espaces verts...
- FR'2i : permet aux entreprises locales, aux artisans, de faire appel à du personnel intérimaire en cas de surplus de travail, d'absence de personnel. FR'2i se charge d'identifier les besoins de l'entreprise afin de fournir le personnel correspondant et de l'accompagner dans son parcours.

Contact : Virginie Daudey
Blâmont : 03 83 42 39 63
Baccarat : 03 83 75 43 92
ou 06 81 47 59 01
email : vd1.frs.fri@orange.fr
site internet : www.partego.fr



• Aux parents de bébés nés en 2010

Habitants le canton de Blâmont, vous êtes directement concernés par une action sur le développement du bébé qui se déroule sur le territoire. Le projet a été élaboré par les professionnels de l'Unité de Prévention et Promotion de la Santé Mentale (Centre Psychothérapique de Nancy) en lien avec le Conseil Général 54 (secteur médico-social du Lunévillois) .

Nous avons rencontré Elise Fidry qui nous explique ce projet plus en détail :

« Je suis psychologue, chargée de prendre contact avec tous les nouveaux parents pour recueillir leurs témoignages sur la façon dont ils voient grandir leur bébé. En effet, ce sont les parents qui observent le mieux leur enfant. Cela devrait les intéresser de contribuer à une meilleure connaissance de ce qui facilite le développement de l'enfant avant son entrée à l'école. Il s'agit d'un projet faisant partie d'un programme interrégional soutenu par la communauté européenne qui associe la Sarre, la Wallonie et la Lorraine. »

Les rencontres commencent dès la naissance de l'enfant, jusqu'à ses deux ans. Les intervenants espèrent, grâce à cette action, contribuer à améliorer l'accueil des jeunes enfants dans la société. Il est prévu que ce projet serve de modèle pour d'autres initiatives de ce type dans d'autres régions.

Pour plus de précisions, n'hésitez pas à contacter Elise Fidry au 03 83 89 28 61.

• Point Ecoute Relais

Un point Ecoute Relais sur le Lunévillois propose un accueil et un soutien téléphonique au 03 83 73 13 13. Il est à disposition de la population 7j/7 et 24h/24. Ce dispositif a vu le jour dans le cadre des programmes régionaux de santé et existe depuis 2003.

L'objectif est de lutter contre le mal-être, la solitude face aux difficultés de la vie. Il s'adresse donc à toute personne habitant l'arrondissement de Lunéville quelque soit son âge, ses difficultés, qui éprouve le besoin de parler et qui recherche une aide et un soutien.

Au bout du fil, des professionnels du secteur de la santé apportent une écoute attentive et anonyme, un soutien psychologique mais peuvent également donner des informations sur les réponses possibles offertes localement. Au-delà, et en accord avec les personnes, ces professionnels pourront proposer une mise en relation avec les structures susceptibles d'apporter une aide adaptée au problème évoqué.



• Semaine de la mobilité dans le Lunévillois !

Ce drôle de vélo est un nouveau mode de déplacement : le vélo-taxi. Dans le cadre de la semaine de la mobilité, la CCV, l'association LER et le Pays Lunévillois ont présenté ce nouveau mode de transport dans les rues de Blâmont et au collège du Château.

Il s'inscrit dans une politique de développement de la mobilité sur le territoire du Lunévillois, dans le cadre du programme européen Leader 2007-2013. Il permet d'améliorer la qualité de vie de notre territoire en finançant des actions autour de la mobilité, comme l'illustre ce vélo-taxi.



De l'enfance à la jeunesse

Lahoucine, nouvel animateur de la CCV

Depuis juin 2010, Lahoucine AIT BASSOU a rejoint la CCV pour seconder Mohamed dans l'animation. Originaire de Sarrebourg, il a déjà occupé un poste similaire durant 4 ans à la mairie de Sarrebourg, au service prévention jeunesse.



Lahoucine animant un stage vidéo/photo

Ses missions au sein de la structure sont multiples :

- programmation, inscriptions et direction de l'accueil de loisirs de la Vezouze pour les ados et pré-ados du territoire, sur les périodes de vacances scolaires,
- accompagnement des projets jeunes et des juniors associations,
- mise en oeuvre d'actions périscolaires, de 17h à 19h pour les élèves des collèges de Blâmont et Bénaménil,
- mise en place d'actions les mercredis dans les foyers et sur les terrains multisports des communes,
- animation du Point Information Jeunesse (PIJ) de Blâmont le jeudi de 12h à 13h et de Bénaménil le mardi de 11h30 à 13h30.

Mohamed assure toujours les fonctions de coordinateur petite-enfance, enfance et jeunesse :

- responsable du suivi du comité consultatif animation socio-culturelle, ainsi que des groupes de travail qui le composent (prévention, jeunesse, petite enfance...),
- interlocuteur des associations et des familles dans le cadre de leurs démarches : subventions associatives, aides à la formation, aides BAFA, aides aux premiers départs, chantiers argent de poche, projets d'envergures...
- suivi administratif des actions entre les associations et les partenaires institutionnels : CAF, MSA, CG54, Jeunesse et Sports, Région Lorraine...
- soutien technique aux associations souhaitant monter des projets sur le territoire (accueils de loisirs, festivals, grandes manifestations...),
- interlocuteur des écoles et des collèges sur des projets éducatifs,
- éducateur sportif sur les accueils de loisirs, les écoles et les collèges...

PIJ : Le Point Information Jeunesse est un lieu où les jeunes peuvent trouver diverses informations. Dans les collèges de Blâmont, de Bénaménil ou à la CCV, vous pourrez vous renseigner sur : les vacances, les clubs sportifs et activités culturelles, les stages BAFA/BAFD, les formations professionnelles, les métiers, les séjours linguistiques, la société, la vie pratique... N'hésitez pas à vous y rendre et échanger avec un professionnel de la jeunesse.

Une nouvelle junior association a vu le jour !

La junior association est un dispositif qui permet à des jeunes de moins de 18 ans de se regrouper pour travailler sur un projet commun. Ce n'est pas une association au sens de la loi 1901 mais un label qui permet aux jeunes de bénéficier d'un accompagnement par des professionnels. Sur le territoire, une nouvelle junior association vient de se créer : « **Jeunesse Vezouze** ». Le but de cette association est de réaliser des projets : sorties, voyages, actions de solidarité... Cette expérience permettra aux jeunes de se familiariser avec le monde associatif et institutionnel.

Nous avons rencontré 3 de leurs membres qui nous ont expliqué succinctement le but de cette association :

Célia, secrétaire : « L'association locale refusait de prendre en compte nos demandes. »

Léa, trésorière : « Grâce au PIJ du collège, nous avons pris connaissance de l'existence des juniors associations, nous avons décidé d'en créer une. »

Julie, présidente : « Nous allons emballer des cadeaux, garder des enfants, laver des voitures... pour pouvoir réaliser nos projets. »

Vous souhaitez les rejoindre, contactez Lahoucine, leur référent à la CCV au 03 83 42 46 46 ou jeunesse@cc-vezouze.fr.



De l'enfance à la jeunesse

Prévention : une préoccupation qui date !

Issu du projet global d'animation jeunesse de la Communauté de Communes, le groupe prévention est le fruit d'un diagnostic réalisé par les acteurs locaux.

Depuis 2002, ce groupe travaille à la mise en place d'actions de prévention en direction des jeunes du territoire, en fonction des demandes et des difficultés rencontrées au sein des villages. La question des jeunes en marge et la lutte contre l'exclusion est un travail important au sein du groupe. Composé d'élus, d'associations, de travailleurs sociaux, de bénévoles, de l'équipe de Prévention Spécialisée du CG54, ce groupe reste ouvert à tous.

Qu'entend-on par prévention ?

La prévention, au sens large, contribue à prévenir le mal-être des jeunes. En s'intéressant aux jeunes, en favorisant les activités, en multipliant le lien entre jeunes et adultes, le groupe tente d'y remédier.

Quelles sont les actions concrètes ?

Plusieurs actions ont été menées durant ces dernières années : travail avec les jeunes sur différents projets, conférences en direction des parents, rencontre des jeunes sur le terrain, animation de stands, films et conférences en lien avec les dépendances...

Le groupe prévention souhaite mettre en place d'autres actions, en fonction des constats établis sur le territoire. Si vous souhaitez vous investir, intégrer le groupe, contactez Mohamed Ketlas à la CCV.

A noter : l'ANPAA (Association Nationale de Prévention en Alcoologie et Addictologie) met en place des formations en direction des organisateurs de manifestations. Pour plus d'informations, contactez Mohamed Ketlas à la CCV au 03 83 42 46 46.

Baz'arts en campagne : de nouveaux stages pour 2011 !

Des stages d'expression artistique, encadrés par des professionnels, auront lieu en janvier et février 2011.

Les dates à retenir :

- **Atelier antre sonore** animé par Julien Toussaint (fabrications d'instruments de musique) : les samedis 22 et 29 janvier, les 5 et 26 février de 10h à 16h à Domjevin,
- **Atelier arts plastiques** animé par Jérémy Schwarz (fabrication d'objets) : les samedis 22 janvier, 5 février, de 10h à 16h à Domjevin,
- **Décoration de la rue** animée par Jérémy Schwarz les samedis 29 janvier, les 12 et 26 février et tous les samedis à partir du mois de mars, de 10h à 16h à Domjevin.

Les organisateurs sont à la recherche de matériel pour ces différents ateliers : jouets, poupées, outils de jardin de toutes tailles, tubes, grilles, carrelages, ressorts, cadres en bois ou métal, matériel de sono 12v, matériel informatique, éclairage, électroménager, câbles, outils, lames de scies, tissu, chambres à air de vélo, bouchons de champagne... Vous pouvez les déposer dans

les locaux de LER au 15 rue de la Voise à Blâmont, ou les amener à Domjevin aux dates d'ouverture des ateliers.

- « **Baz'arts en route** » : trois caravanes-ateliers permettront d'aller à la rencontre des habitants et de susciter leur intérêt lors de manifestations (foires, vide-greniers, brocantes...). Vous pourrez y découvrir les objets réalisés, jouer avec les instruments fabriqués ou encore vous asseoir dans le salon de la Maison des Mots... Un atelier de décoration de ces caravanes a démarré en novembre 2010.



Ateliers « Baz'arts en route » et arts plastiques

Ces ateliers s'adressent aux adultes, enfants de plus de 12 ans, ou parents accompagnés d'enfants plus jeunes sur une ou plusieurs journées. La participation aux ateliers est gratuite et les visiteurs curieux sont les bienvenus.

Pour réserver ou vous renseigner, contactez Mohamed Ketlas à la CCV au 03 83 42 46 46 ou Gérard Mertz au 03 83 71 22 16.

Expérimentation jeunesse

Expérimentation jeunesse

M. Colin, de la Mission Locale du Lunévillois, nous explique les grandes lignes :

Le Haut Commissariat à la Jeunesse et le Conseil Général 54 ont conduit une démarche de diagnostic-expérimentation-jeunesse pour le public 16 à 25 ans en difficulté. Ils ont mis en place un appel à projet d'expérimentation pour ce public dans trois secteurs de Meurthe et Moselle : L'Est Lunévillois, le Plateau situé sur les communes de Nancy, Laxou et Maxéville, et le territoire de la communauté de communes du Pays de l'Orne. Cet appel à projet visait à mettre en place des actions innovantes et originales pour contribuer à l'insertion sociale et professionnelle de ces jeunes en difficulté.

C'est dans ce cadre que les trois Communautés de Communes de l'Est Lunévillois (Vezouze, Haute-Vezouze et Badonvillois) ont réuni différents partenaires de leur territoire (associations, structures d'insertion, service Prévention du CG54...) pour réfléchir à la mise en place d'une action. La Mission Locale du Lunévillois a été choisie par le collectif pour être porteur du projet financé par l'Etat, le Conseil Général 54, le Conseil Régional de Lorraine, la CAF et les 3 communautés de communes.



Les jeunes en plein travail

Les objectifs de ce projet :

La mise place d'un projet constructif autour de la valorisation du patrimoine et de l'accueil a pour objectif de réconcilier une jeunesse en insertion avec son territoire :

- Par la valorisation de son environnement patrimonial et touristique, faire du jeune un acteur reconnu en qualité de « promoteur » de son territoire .
- Par l'intermédiaire de chantiers et d'ateliers supports, permettre aux jeunes de se valoriser et de s'engager dans une démarche leur permettant de gagner en autonomie.

Les jeunes concernés :

Il s'agit de jeunes de 16 à 25 ans, repérés par différents acteurs du territoire (associations, services sociaux, services de prévention, Mission Locale, élus...), sortis de scolarité depuis longtemps et qui n'ont pas entrepris de démarche d'insertion professionnelle. Ils ne sont généralement pas prêts à entrer dans les dispositifs classiques de droit commun.

Ces jeunes participent à l'action par groupe de quinze et pour une durée moyenne de 5 à 6 mois. Au total, 40 jeunes pourront en bénéficier d'ici fin 2011.

L'action :

Composée de jeunes, la « *brigade de valorisation et de promotion* » du patrimoine touristique local intervient sur différents chantiers du territoire. Ils sont proposés par des associations locales pour y réaliser divers travaux de valorisation des sites et y accueillir le public.



Exemple de travaux à réaliser :

- Sentiers de randonnée, aménagement Parc Aventure, création itinéraire cyclo-vtt, aménagement d'un campement Amérindien, restauration de monuments, réalisation d'une maison en rondins (Fuste), création de panneaux...

Les jeunes participent aux chantiers 2 jours par semaine et se retrouvent aussi pour des temps de travail en atelier. Ils y abordent différents thèmes en lien avec leur insertion professionnelle :

- Communication,
- Approche santé,
- Mobilité,
- Construction du projet professionnel,
- Savoirs de base,
- Initiation aux outils multimédia,
- Activités culturelles et sportives,
- etc..

Cette expérimentation durera jusqu'à la fin de l'année 2011, en espérant que ces jeunes trouvent leur voie.

Du côté des seniors

Nourrir sa santé !

Une conférence-débat et six ateliers pour un nouveau regard sur l'alimentation santé.

L'Association pour la Promotion de la Nutrition et de la Santé en Lorraine (A.P.N.S. Lorraine), en partenariat avec la Caisse Régionale d'Assurance Maladie Nord-Est (CARSAT Nord-Est), de AG2R LA MONDIALE et de la Communauté de Communes de la Vezouze, organise des ateliers nutrition santé.

Pourquoi ? Parce que la nutrition est un enjeu fondamental de la santé. Des solutions innovantes nous permettent actuellement de maintenir notre vitalité le plus longtemps possible.



La nutrition expliquée aux seniors lors d'une conférence

De la protection cellulaire à la protection cardiovasculaire, de la vitalité physique au bien-être psychique, les ateliers donneront à chacun des clés de la nutrition santé.

Dates à retenir :

- **Conférence-débat « Nourrir sa santé » :** jeudi 14 avril 2011 de 14h30 à 16h00 à l'Hôtel de Ville de Blâmont
- Suivie de 6 ateliers qui se dérouleront dans les locaux de la Communauté de Communes de la Vezouze, les lundis de 14h à 15h30 (limité à 20 personnes) :
 - 1- Nutrition et rétine : le 18 avril,
 - 2- Nutrition et cardioprotection : le 9 mai,
 - 3- Nutrition et ostéoporose : le 16 mai,
 - 4- Nutrition et mémoire : le 23 mai,
 - 5- Nutrition et diabète : le lundi 30 mai,
 - 6- Nutrition et stratégies anti-cancers : le lundi 6 juin.

Une participation de 2 euros sera demandée par séance. Ces séances sont animées par Thierry MICHEL, nutritionniste, spécialisé en micronutrition et neuro-nutrition.

Inscription obligatoire auprès de Virginie Poinignon à la CCV au 03 83 42 46 46. Les participants s'engagent pour la totalité des ateliers.

Opération « seniors en vacances » !

Les Communautés de Communes de la Vezouze, du Badonvillois et de la Haute-Vezouze ont permis à une cinquantaine de seniors de partir en vacances et de profiter de sorties culturelles à Sainte-Maxime (83).

La transport pour ce séjour, géré par la Communauté de Communes du Badonvillois et soutenu par l'ANCV (Association Nationale des Chèques-Vacances), a été cofinancé par les 3 intercommunalités et le programme européen Leader.

Logés à la station balnéaire de Sainte-Maxime, les seniors ont ainsi pu découvrir beaucoup de sites, ainsi que plusieurs villes de la région : Fréjus, Saint-Raphaël, Saint-Tropez, Ramatuelle, Moustier-Sainte-Marie... Eglises, monuments ont ainsi fait la joie de nos

participants qui se sont rendus le dernier jour dans les gorges du Verdon, le plus grand canyon européen.

Tous sont ravis de cette semaine de vacances et espèrent que l'opération sera reconduite l'an prochain.



Les seniors, ravis de ce séjour.

Du nouveau dans la gestion des déchets

En 2011, trions +, payons juste !!!

Que se passe-t-il au 1^{er} janvier 2011 ?

La Communauté de Communes de la Vezouze réfléchit depuis quelques années à une gestion plus équitable du paiement des ordures ménagères pour les habitants. Elle a donc choisi de mettre en place cette année, la redevance incitative : les habitants payeront leurs déchets en fonction du poids et du nombre de levées de leur poubelle. Ce système permettra à chacun une meilleure maîtrise de sa facture d'ordures ménagères mais également de protéger l'environnement en triant au mieux ses déchets.

Comment ce système s'organise-t-il ?

La collecte des bacs destinés aux ordures ménagères sera effectuée **une fois par semaine** en porte-à-porte dans chaque commune. La taille du bac des ordures ménagères est adaptée au nombre de personnes dans le foyer :

- 1 bac de 120 litres pour les ménages de 1 à 2 personnes.
- 1 bac de 240 litres pour les ménages de 3 personnes et plus.

Ces bacs sont mis à disposition par la CCV et distribués dans chaque foyer.

Calendrier page 13

Ne pas déposer de sacs d'ordures ménagères à côté ou sur le bac, ils ne seront pas ramassés.

Toutes les deux semaines seront collectés les sacs transparents (éco-sacs) comportant les déchets recyclables (papier, plastique, boîte métallique...). Ils seront distribués à titre gratuit et disponibles à la Communauté de Communes de la Vezouze, dans votre mairie ou à la déchèterie.

A noter : les bornes d'apport volontaire ne seront plus présentes, à l'exception des conteneurs à verre qui resteront en place dans les communes.



Comment sera établie la facture à partir du 1^{er} janvier ?

Chaque foyer de la Communauté de Communes de la Vezouze recevra une facture. Elle se décompose en deux parties :

- **une part fixe** englobant les frais fixes : fonctionnement et gestion administrative, déchèterie, collecte, tri des recyclables...
- **une part variable** par rapport au nombre de levées du bac et au poids des déchets déposés dans celui-ci.

En 2011, les coûts seront les suivants :

Part fixe :

- Bac de 120 litres : 70 euros/an
- Bac de 240 litres : 90 euros/an
- Bac de 770 litres : 110 euros/an

Part variable :

- Coût de la levée : 0,80 euros
- Coût du kilogramme d'ordures ménagères : 0,21 euros

Les factures seront envoyées en juin et en décembre

Ces coûts sont valables pour l'année 2011. Des évolutions ultérieures seront possibles en fonction de l'indice d'évolution des prix et des performances de tri.

Du nouveau dans la gestion des déchets

Tri, mode d'emploi !



Emballages plastiques



Emballages métalliques



Briques alimentaires



Emballages carton



ECO-SAC

Le sac est refermable par le lien jaune.



Papiers, journaux, enveloppes

Les faux-amis : ne pas mettre dans l'éco-sac les pots de yaourt et crème fraîche, barquettes en plastiques et polystyrène, lingettes, sacs plastiques, pots de fleurs, papiers souillés...

Verre



Côté +

- Les médicaments non utilisés doivent être rapportés à la pharmacie.
- Vider et égoutter les emballages recyclables. Inutile de les laver.
- Des bornes à vêtements seront prochainement mises en place à Avricourt, Emberménil ainsi qu'à la déchèterie.
- La CCV met à disposition des habitants du territoire des autocollants « Stop Pub ».

N'hésitez pas à venir en chercher !



Du nouveau dans la gestion des déchets

Rappel sur la déchèterie



Déchets refusés (liste non-exhaustive): pneus, amiante, médicaments et déchets médicaux, déchets radioactifs, déchets putrescibles autres que déchets verts, déchets explosifs, déchets destinés à la collecte sélective (bouteilles, papier...), ordures ménagères.

Horaires de la déchèterie de Barbas

HIVER (octobre à février)		
	MATIN	APRÈS-MIDI
Lundi	9h - 12h	14h - 17h30
Mercredi	8h30 - 12h	Fermée
Vendredi	9h - 12h	14h - 17h30
Samedi	9h - 12h	14h - 17h30

ETE (mars à septembre)		
	MATIN	APRÈS-MIDI
Lundi	8h30 - 12h	14h - 18h30
Mercredi	7h30 - 12h	14h - 17h
Vendredi	8h30 - 12h	14h - 18h30
Samedi	8h30 - 12h	14h - 18h30

A noter : les communes de **Buriville, Domjevin, Emberménil, Fréménil, Remoncourt, Vého, Vaucourt et Xousse** ont également accès à la déchèterie de Bénaménil.

Du nouveau dans la gestion des déchets

Calendrier collecte 2011

Collecte des ordures ménagères : toutes les semaines

Elle concerne la collecte des bacs pucés. Elle s'effectue entre 4h00 et 20h00. La sortie des bacs doit se faire la veille au soir. Rentrez-les après la collecte.

En cas de problème de collecte des bacs, contactez Véolia au n° vert (gratuit depuis un poste fixe) au 0 800 00 79 32, du lundi au vendredi de 9h à 16h.

Jour de la semaine	Communes concernées
LUNDI	Ogéviller, Buriville, Réclonville, Mignéville, Herbéviller, Blémerey, Saint-Martin, Fréménil
MARDI	Reillon, Amenoncourt, Repaix, Autrepierre, Avricourt, Emberménil, Gondrexon, Igney, Leintrey, Gogney, Remoncourt, Vaucourt, Xousse, Domjevin, Vého
MERCREDI	Ancerviller, Montreux, Nonhigny
JEUDI	Blâmont, Chazelles/Albe, Verdental, Halloville, Harbouey, Domèvre/Vezouze, Barbas, Frémonville



Collecte sélective : toutes les deux semaines

Elle concerne la collecte des éco-sacs (sacs transparents). Elle s'effectue entre 4h00 et 20h00. La sortie des sacs doit se faire la veille au soir.

La collecte s'effectuera un **jeudi sur deux (semaine impaire)** sur les communes de :

Mignéville, Herbéviller, Saint-Martin, Blémerey, Leintrey, Amenoncourt, Remoncourt, Xousse, Vaucourt, Emberménil, Vého, Domjevin, Fréménil, Ogéviller, Buriville, Réclonville

Dates : 6/01 - 20/01 - 3/02 - 17/02 - 3/03 - 17/03 - 31/03 - 14/04 - 28/04 - 12/05 - 26/05 - 9/06 - 23/06
7/07 - 21/07 - 4/08 - 18/08 - 1/09 - 15/09 - 29/09 - 13/10 - 27/10 - 10/11 - 24/11 - 8/12 - 22/12

La collecte s'effectuera un **lundi sur deux (semaine paire)** sur les communes de :

Ancerviller, Domèvre/Vezouze, Barbas, Gogney, Repaix, Igney, Avricourt, Autrepierre, Gondrexon, Reillon, Chazelles/Albe, Verdental

Dates : 10/01 - 24/01 - 7/02 - 21/02 - 7/03 - 21/03 - 4/04 - 18/04 - 2/05 - 16/05 - 30/05 - 11/06* - 27/06
11/07 - 25/07 - 8/08 - 22/08 - 5/09 - 19/09 - 3/10 - 17/10 - 31/10 - 14/11 - 28/11 - 12/12 - 26/12

* rattrapage du 13/06 (jour férié non collecté)

La collecte s'effectuera un **mardi sur deux (semaine paire)** sur les communes de :

Frémonville, Harbouey, Nonhigny, Halloville, Montreux

Dates : 11/01 - 25/01 - 8/02 - 22/02 - 8/03 - 22/03 - 5/04 - 19/04 - 3/05 - 17/05 - 31/05 - 14/06 - 28/06
12/07 - 26/07 - 9/08 - 23/08 - 6/09 - 20/09 - 4/10 - 18/10 - 1/11 - 15/11 - 29/11 - 13/12 - 27/12

La collecte s'effectuera un **mercredi sur deux (semaine paire)** sur la commune de :

Blâmont

Dates : 12/01 - 26/01 - 9/02 - 23/02 - 9/03 - 23/03 - 6/04 - 20/04 - 4/05 - 18/05 - 1/06 - 15/06 - 29/06
13/07 - 27/07 - 10/08 - 24/08 - 7/09 - 21/09 - 5/10 - 19/10 - 2/11 - 16/11 - 30/11 - 14/12 - 28/12

Conseils sur le compostage

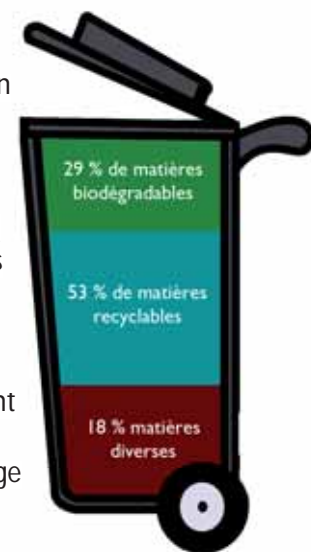
Le compost en quelques mots...

Le compost est un processus naturel qui permet la transformation de déchets organiques en humus. Il se déroule en présence d'oxygène avec l'aide de micro-organismes du sol et de petits animaux (vers de terre, cloportes...).

Composter présente un intérêt **écologique** mais aussi **économique** : composter ses déchets organiques permet de diminuer le volume de ses poubelles, 29 % de nos ordures sont compostables et c'est un excellent amendement naturel pour le jardin.

2 manières de composter sont possibles :

- **En tas** (pourrissoir) qui permet un volume non limité et un brassage facile mais les déchets sont exposés à la vue, aux animaux et aux intempéries.
- Dans un **composteur fermé**, ce qui est plus discret, plus compact et permet un compostage plus rapide. Le coût d'achat reste tout de même élevé et le brassage est moins facile.



Quelques bons conseils

Que ce soit en tas ou dans un composteur fermé, le compost ne doit pas être trop éloigné de la maison pour un accès plus facile même en hiver, directement posé sur le sol plat mais pas sur du béton, à mi-ombre et à l'abri du vent.

L'équilibre carbone / azote : mélanger déchets riches en azote (tontes, déchets de cuisine, pousses vertes...) et matière carbonée (branchages broyés, écorces, feuilles mortes, papier...).

Le taux d'humidité : mélanger déchets humides et secs. Surveiller l'état du compost en cours de formation.

Le brassage : éviter les couches compactes trop homogènes, remuer avec une fourche régulièrement.



Que peut-on composter ?

- Déchets de cuisine : épluchures, coquilles d'œufs, marcs de café et filtres, sachets de thé, pain, fruits et légumes abîmés...
- Déchets de jardin : tontes, feuilles, fleurs fanées, mauvaises herbes...
- Déchets de la maison : essuie-tout, cendres de bois (en petite quantité), papiers/cartons (non imprimés et sans produit polluant), plantes d'intérieur, sciure, paille, litière d'animaux végétales (sans excrément si carnivore)...

A éviter !

- Déchets très durs ou se dégradant difficilement : branches, tailles non broyées, os, coquilles d'huîtres, tailles de résineux (thuyas), gravats...
- Déchets pouvant poser des problèmes d'odeurs : viande, poisson.
- Déchets pouvant contenir des produits néfastes pour la santé : écorces d'agrumes traités, graisses et huiles (surtout après cuisson), cendres de charbon...
- Les produits polluants : produits chimiques, plastiques, tissus synthétiques, huiles, détergents, peintures...
- Les déchets contenant des germes pathogènes pour l'homme : litières d'animaux carnivores, déjections animales, pansements et cotons souillés...
- Les produits pouvant être gênants pour le jardin : mauvaises herbes montées en graines, plantes malades (mildiou...).



Conseils sur le compostage

Que faire du compost ?

Le compost améliore les qualités physiques du sol : structure, réserve en eau, éléments minéraux disponibles... Il favorise l'activité biologique : développe la microfaune du sol, attire les oiseaux insectivores, rétablit l'équilibre entre ravageurs / auxiliaires, limite les maladies...

=> Le compost améliore donc la **productivité du jardin** mais également la **santé des plantes**.

2 utilisations sont possibles pour le compost :

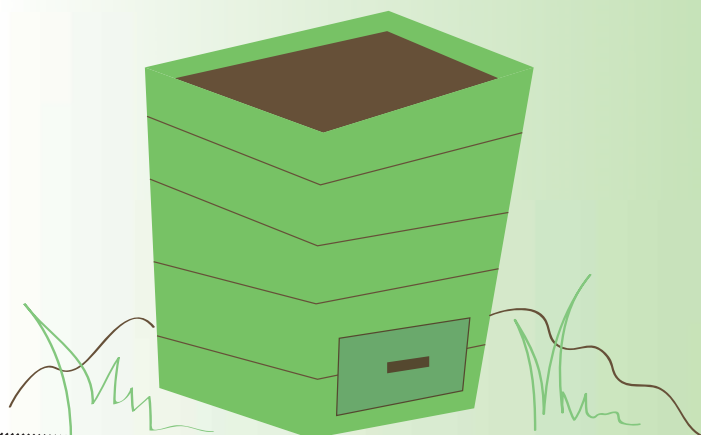
- Le paillage avec du compost jeune (3 à 6 mois) : en couvrant le sol d'une couche de compost.
- L'amendement avec du compost mûr (6 à 12 mois) : en mélangeant le compost à la couche du sol.

Problèmes de compost ?

- ☞ **Apparitions d'insectes ou de petits moucheron** : ajouter des feuilles, copeaux ou branchages fins pour recouvrir la surface du compost.
- ☞ **Le temps de décomposition semble long** : brasser le compost et vérifier son humidité ainsi que l'équilibre déchets verts/déchets bruns. Corriger au besoin.
- ☞ **Une pourriture blanche apparaît (filaments blanchâtres)** : le compost est trop riche en déchets bruns (matières carbonées). Ajouter des déchets verts voire un peu d'eau.
- ☞ **Des moisissures, des odeurs nauséabondes** : cela signifie que votre compost étouffe. L'aérer en le mélangeant et en le retournant.
- ☞ **Des odeurs de purin ou d'ammoniaque** : le compost est trop riche en déchets verts (matières azotées) et humides. Rajouter des déchets bruns (matières carbonées : feuilles mortes, paille, petites branches...).

Points-clés à retenir :

- Aérez et brassez votre compost pour favoriser l'activité des organismes vivants par une bonne aération.
- Apportez des déchets diversifiés en les alternant et en mélangeant les catégories opposées entre elles : les matières plutôt carbonées (dures, brunes et sèches telles que la paille, les feuilles mortes) avec les matières azotées (molles, vertes et fraîches telles que les tontes de pelouse, les épluchures), les humides avec les sèches, les déchets grossiers avec les fins.
- Surveillez l'humidité. Le compost doit être humide mais pas trop. La bonne teneur est obtenue si quelques gouttes d'eau perlent entre les doigts quand on presse une poignée de compost.



La Communauté de Communes lancera courant 2011, une opération « composteur ». Cet achat groupé de composteurs vous permettra de bénéficier de prix intéressants. Un tract sera distribué dans les foyers pour annoncer l'opération.

Une question ? Un doute sur le tri ? Contactez les ambassadrices du tri de la Communauté de Communes de la Vezouze au 03 83 42 46 46, email : tri@cc-vezouze.fr.

Le FISAC : bientôt en route ?

De nouvelles aides pour les entreprises.

La Communauté de Communes de la Vezouze, par le biais du Syndicat Mixte du Pays Lunévillois, souhaite mettre en place un **Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce (FISAC)**.

C'est un programme d'actions, soutenu par l'Etat, dont l'objectif est de favoriser la création, le maintien, la modernisation, l'adaptation et la transmission des petites entreprises du commerce, de l'artisanat et des services.

Les 3 axes d'intervention du FISAC :

- **Soutien financier à l'aménagement des communes en faveur des commerces (exemple : requalification des bourg-centres),**
- **Aides directes aux entreprises,**
- **Appui aux associations de commerçants.**

Les aides directes aux entreprises

- Sécurisation,
- Rénovation des vitrines,
- Accessibilité Personnes à Mobilité Réduite,
- Modernisation des locaux,
- Investissements d'équipements professionnels,
- Achat de véhicules professionnels,
- Renouvellement des outils de production.

Champ d'application des aides

Ces aides seront destinées aux entreprises dont le siège social se situe sur le territoire de la Communauté de Communes de la Vezouze.

L'appui aux associations de commerçants

Dans le cadre du FISAC, le Pays Lunévillois recrutera une personne pour animer ce dispositif. Il aura pour mission de fédérer les artisans et commerçants par le biais d'une association de commerçants.

A noter : ces aides financières ne seront pas attribuées pour les auto-entrepreneurs.



Le dossier a été transmis au Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie. La réponse sera connue mi-2011.

Les montants des aides :

- Aide dédiée aux entreprises : enveloppe maximum de 15 000 €
- Sécurisation, rénovation des vitrines, accessibilité PMR, modernisation des locaux et investissements dans des équipements professionnels : taux d'intervention de 60 % dans la limite de 12 000 € HT de subvention.
- Achat de véhicule professionnel : taux d'intervention de 30 % dans la limite de 4 500 € HT de subvention.
- Renouvellement des outils de production : taux d'intervention de 30 % dans la limite de 6 000 € HT de subvention.

Définition :

Le **Syndicat Mixte du Pays Lunévillois** est une structure intercommunale comprenant 9 Communautés de Communes situées au sud-est de la Meurthe-et-Moselle : Lunévillois, Vezouze, Pays de la Haute-Vezouze, Vallées du Cristal, Mortagne, Sânon, Badonvillois, Bayonnais, Val de Meurthe. Il représente 78 000 habitants et 160 communes. Il fédère ces intercommunalités autour d'un projet commun : **la charte de développement durable**. Ensemble, ils réfléchissent, échangent et coordonnent des actions cohérentes pour l'ensemble du territoire.



Attention : pas d'aide possible pour des achats ou des travaux déjà effectués.

Pour plus de renseignements, contactez Loïc Lang à la Communauté de Communes de la Vezouze au 38 rue de la Voise à Blâmont - tél : 03 83 42 46 46 - email : developpement@cc-vezouze.fr

SCOT Sud 54 : donnez votre avis !

Le SCOT Sud 54, qu'est-ce que c'est ?

Un SCOT (ou Schéma de Cohérence Territoriale), est un document de planification qui a pour objectif principal d'aménager le territoire dans une démarche respectueuse de l'environnement. Il garantit la cohérence des politiques publiques, notamment en matière d'habitat, de développement économique et commercial, de déplacement, de préservation de l'environnement.

Le SCOT Sud 54, représenté par un syndicat mixte, comprend les deux tiers du département de Meurthe-et-Moselle. La Communauté de Communes de la Vezouze en fait partie.

Sur notre territoire, 3 enjeux sont importants :

- Construire un territoire dynamique,
- Structurer le territoire en tenant compte de sa diversité (rural/urbain),
- Favoriser une qualité de vie quotidienne.

Le diagnostic

Le territoire du Scot Sud 54 se situe au carrefour de plusieurs pays européens.

- **Il est important pour le territoire de mettre à profit cette position stratégique, en développant notamment les échanges entre le nord et le sud.**

Sur le plan démographique, la croissance est faible et le vieillissement de la population s'accélère.

- **Le Scot Sud 54 se doit de dynamiser le territoire pour accueillir de nouvelles populations.**

L'agriculture et l'industrie perdent de leur importance. Le secteur tertiaire, quant à lui, se développe de plus en plus.

- **Une réflexion s'est engagée sur le développement des services à proposer, notamment le tourisme.**

La recherche et l'enseignement occupent une place non négligeable au sein du territoire.

- **Il semble opportun de renforcer les liens entre l'enseignement, la recherche et l'industrie locale.**

Le territoire est axé sur les villes de Nancy, Toul, Lunéville et Pont-à-Mousson, entraînant une disparité avec les territoires ruraux.

- **L'enjeu principal est la réorganisation de l'espace en diminuant les distances entre rural et urbain. Il est important d'équilibrer les espaces économiques et commerciaux.**

Les habitants des territoires ruraux sont obligés d'utiliser leur voiture personnelle. Les conséquences en sont multiples : pollution, saturation du réseau routier et coût important pour les particuliers.

- **Un des objectifs du Scot Sud 54 est de développer les transports en commun, le covoiturage...**

Les espaces naturels occupent une place importante dans le Sud de la Meurthe-et-Moselle : forêts, espaces naturels remarquables, vergers, prairies, rivières...

- **La valorisation et la préservation de ceux-ci sont des points à ne pas négliger.**

Le nombre de ménages sur le territoire ne cesse d'augmenter entraînant une hausse du parc de logements.

- **Il faut donc s'adapter à cette demande, tout en respectant les exigences environnementales actuelles et préserver le patrimoine bâti.**

Tous ces enjeux sont à prendre en compte dans l'élaboration du Scot Sud 54. Il est à noter que le Scot participe au « Scot Grenelle » initiée par l'Etat qui se base sur le Grenelle de l'Environnement.

Un registre est disponible dans les locaux de la Communauté de Communes à Blâmont. Les habitants sont invités à s'exprimer, donner leurs avis, qui seront pris en compte dans les actions du SCOT Sud 54.



Syndicat Mixte du SCoTSud54
Site Sadoul - 80, boulevard Foch - BP 11045
54 522 LAXOU Cedex
Tél. : 03 83 27 91 89

email : contact@scotsud54.com - www.scotsud54.com

Des nouvelles des comités...

Sentier de randonnée : une remise à neuf

La Communauté de Communes de la Vezouze a sollicité le Club Vosgien pour remettre en état la signalétique du circuit de l'Aulnoye. Après des travaux de remembrement, la continuité de la boucle a été rétablie et le Club Vosgien a pu intervenir pour établir la signalétique. Après une reconnaissance faite par des bénévoles, le nouveau balisage vient d'être finalisé.

Treize kilomètres ont été parcourus par Daniel DALMASO, Christian TALDA et Claude GUSTAW, qui ont fixé les repères placés sur des supports naturels ou sur des poteaux permettant un repérage plus facile pour le randonneur.

Cette boucle est ouverte à tous les marcheurs du territoire et s'accomplit en 3h45. Une fiche topo-rando sera prochainement réalisée et disponible à la Communauté de Communes.

Le Club Vosgien a également remis aux normes la signalétique sur le sentier circulaire de Blâmont. Il vous guide à travers un patrimoine local captivant.

La réception officielle des travaux, par le comité consultatif tourisme de la CCV, devrait avoir lieu au printemps 2011.



Les bénévoles du Club Vosgien à l'ouvrage

Plébiscite pour les séances de jardinage

Une année complète de jardinage, voilà ce que nous a donnée Véronique VERDELET, hortultrice et maraîchère Bio à Eulmont. C'est au travers de 13 séances que pas moins de 50 personnes ont participé aux ateliers de jardinage.

Nous savons que beaucoup auraient aimé participer à l'ensemble des ateliers proposés mais la règle du jeu était de 5 séances par personne. Nous avons limité le nombre à 12 voir 15 personnes par séance... car la fréquentation n'a jamais désempé (une liste d'attente d'au moins 8 personnes s'est ajoutée pour chaque atelier).

Nous pouvons dire que Véronique a su captiver et motiver ses interlocuteurs en rendant ces ateliers vivants et très pratiques.

Elle nous a offert la possibilité de venir sur son exploitation plusieurs fois et ainsi découvrir que les pratiques de jardinage biologique sont tout à fait réalisables dans nos jardins.



Relais Services Publics

Dispositif PIEAN

Depuis novembre 2009, 14 habitants de la Communauté de Communes de la Vezouze ont suivi le dispositif PIEAN, qui vise un accompagnement sur une durée de 12 à 18 mois.

Les personnes sont reçues dans les locaux de la Communauté de Communes de la Vezouze une fois tous les 15 jours et travaillent sur différents thèmes :

- Recherche d'emploi,
- Aide sur la lettre de motivation,
- Aide sur le CV,
- Renseignement sur la formation et démarches,

- Préparation aux entretiens,
- Bilan pour détecter les freins liés à l'obtention d'un emploi.

Concernant le suivi des participants, certains ont intégré des formations (Greta, Afa...), d'autres ont travaillé leurs entretiens pour Center Parcs ou ont été positionnés sur l'auto-école associative par le biais de l'association ADLIS. Enfin, 5 participants ont trouvé des emplois en CDD. A ce jour, 3 personnes sont sorties du dispositif sans aucune solution malgré un réel investissement de leur part, et les autres sont toujours en suivi. 4 nouvelles personnes vont être intégrées sur le suivi.

Mobilisation sur le projet professionnel

« Définir et valider un projet professionnel réaliste et réalisable permettant à chaque bénéficiaire de s'engager dans des démarches de recherche d'emploi et/ou de formation. » Voici l'objectif principal de cette action ayant débuté en septembre 2010 et se déroulant dans les locaux de la CCV.

L'association ARS, en partenariat avec les Relais Services Publics de la Vezouze et de la Haute Vezouze, a souhaité mettre en place cette action. Elle a permis l'intégration d'environ 15 personnes des deux communautés de communes.

Les actions sont multiples :

- Construire un projet réaliste au regard de ses capacités et du marché de l'emploi,
- Valoriser les savoir-faire et savoir-être,
- Diagnostiquer et aider à la résolution des freins liés à l'insertion professionnelle,



Mise en place d'un atelier « relooking » animé par Laure Bouilliau

- Participer à un module « Valorisation de la personne »,
- Valider un projet professionnel par le biais d'une immersion en entreprise,
- Prendre connaissance de ses droits, des aides à l'embauche.

Cette action a pris fin en décembre 2010.



Les participants motivés par ce projet

Petit rappel des services proposés par le Relais Services Publics de la Vezouze :

- CAF
- CPAM
- Pôle emploi
- CIDFF
- Mission Locale

AGISSONS POUR L'ENVIRONNEMENT

Plantations

Jardinage

Nature

Planète

Mode de conservation des légumes et des fruits

Un jardin donne souvent des récoltes très abondantes. Pour conserver une partie des légumes, en vue de les consommer plus tard, nous utilisons des moyens de conservation. Les plus répandus sont la congélation et la stérilisation. Dans cet article, nous souhaitons faire un petit tour d'horizon des différents procédés de conservations et de leurs avantages respectifs.

La conservation par le froid

En silo

Ce mode de conservation est particulièrement adapté pour les légumes-racines (carottes, navets, betteraves rouges, céleris...). Une vieille lessiveuse ou tambour de machine à laver peut-être enterré directement dans le sol, dans un endroit pas trop éloigné de la maison et le moins humide possible en mettant un peu de paille autour (isolant végétal). Drainer le fond et protéger par le couvercle ou une tôle afin qu'il ne pleuve pas directement sur les légumes. La conservation est assurée jusqu'en avril-mai.

La congélation

La congélation, entre -15°C et -18°C , convient pratiquement à tous les fruits et légumes. Deux opérations peuvent précéder la congélation :

- Blanchir les légumes, c'est-à-dire les plonger pendant 2 ou 3 minutes dans de l'eau bouillante salée, puis dans l'eau froide. Le but est de détruire certains enzymes et micro-organismes potentiellement pathogènes, et de conserver au mieux certaines vitamines, qui ont tendance à se dégrader dans le temps.
- Pratiquer le vide dans les sachets de congélation, pour préserver la vitamine C, la plus sensible à l'air, à l'eau, au froid et à la lumière.



La conservation par la chaleur

La déshydratation

Le séchage n'est adapté qu'à la conservation d'un petit nombre de légumes et il convient parfaitement à la plupart des fruits, champignons, aromates...

Quelques règles de base : récolter les plantes le matin, par temps sec et ensoleillé. Sécher toujours à l'ombre et dans un endroit peu éclairé. Le séchage est terminé lorsque les plantes sont sèches et cassantes. Les conserver dans un bocal en verre à l'abri de la lumière.

La stérilisation

Les fruits et légumes peuvent être stérilisés nature ou cuisinés (ratatouille, compote, coulis...). Pour les fruits, 90°C sont largement suffisants, en moyenne pendant 30 minutes. Les légumes crus sont à stériliser à 100°C pendant une heure. La stérilisation ramollit la cellulose, ce qui rend les végétaux plus digestes mais fait disparaître les vitamines C et B1, qui sont sensibles à la chaleur. Conservez les bocaux au frais et à l'abri de la lumière, et consommez-les dans l'année.



La lacto-fermentation

La lacto-fermentation rend les légumes plus digestes, les enrichit en vitamine C et B12, en enzymes, et apporte des propriétés médicinales, comme celle de réguler l'acidité de l'estomac, les troubles intestinaux et de favoriser l'assimilation des protéines et du fer.

Le principe : les légumes à conserver sont râpés (pas trop finement), additionnés d'un peu de sel et d'aromates. Prévoir une cuillère à café de sel fin par bocal, à répartir entre chaque nouvelle couche. Tassez au fur et à mesure que l'on remplit un bocal de stérilisation d'un litre avec le poing. Appuyez jusqu'à ce que le jus dépasse les légumes d'environ 1 cm, s'il n'y a pas assez de jus, complétez avec de l'eau. Dernière étape, il faut enlever l'oxygène : prenez un coton sur un petit bout de bois, trempé dans l'alcool à 70° . Plantez le bâton dans le bocal, allumez, fermez et la flamme finira par brûler l'oxygène.

